



DISPOSITIF SPÉCIFIQUE  
RÉGIONAL DU CANCER  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

## 2ème Journée du DSRC oncobfc

**Vendredi 2 Février 2024**

Espace séminaire  
Gaston Gérard à Dijon

# Le contexte

## Une volonté du législateur : la fusion des dispositifs d'accompagnement des parcours de soin à domicile sur le territoire national pour :

- Une meilleure lisibilité des ressources pouvant venir en appui des parcours de santé de la population
  - Un interlocuteur unique pour les parcours de santé complexes
  - Un dispositif qui répond à tous les professionnels quels que soient la pathologie ou l'âge de la personne accompagnée.
- 
- **Loi OTSS** (Organisation et Transformation du Système de Santé) Juillet 2019
  - Chapitre 7 du **code de la santé publique**
  - **Décret** relatif aux DAC : 18 mars 2021



DANS CHAQUE TERRITOIRE, LE DAC EST  
LE REGROUPEMENT DE :

**CTA**  
Coordination territoriale  
d'appui (PAERPA)



**PTA**  
Plateformes territoriales d'appui



Dispositif d'appui  
à la coordination des  
parcours complexes  
**DAC**



**MAIA**  
Méthodes d'action pour  
l'intégration des services d'aide  
et de soins dans le champ  
de l'autonomie

**Réseaux de santé**



**CLIC**  
Centres locaux  
d'information et  
de coordination



## L'ambition:

Être **facilitateur** dans l'accompagnement des parcours de santé



La porte d'entrée du dispositif : **la maladie**



Le critère d'intervention : **la complexité**

**En fonction de l'évaluation de la demande,  
plusieurs niveaux de réponse :**

# Coordonner

Le DAC **évalue** la situation du patient dans sa globalité

**met en œuvre** et **soutient** les actions répondant aux besoins et aux attentes de la personne

**coordonne** les interventions et en assure le suivi en s'appuyant sur les outils numériques en santé

**organise** le parcours de santé de la personne :

- en tenant compte de son projet de vie
- en lien avec l'ensemble des intervenants sur la situation
- jusqu'à la stabilisation du parcours



## Un coordinateur de parcours vient me rencontrer :

- Il évalue ma situation
- Il échange avec moi sur mes besoins
- Il prend contact avec mon médecin traitant et les autres professionnels de santé que je connais
- Nous définissons ensemble les actions à mettre en œuvre pour améliorer mon parcours de santé
- Il s'assure de la bonne coordination des interventions
- Il me contactera régulièrement

# Faciliter

Le DAC travaille à prévenir les ruptures dans les parcours de santé

Il articule les dimensions sanitaires et sociales en fonction des besoins des personnes

Il appuie la structuration territoriale des parcours de santé

Il contribue à l'émergence de projets de territoire

Il aide à l'élaboration et à la diffusion d'outils numériques partagés



Participation à des instances intra-hospitalières

Adhésion aux CPTS



Contribution aux projets de santé

Remontée des besoins des territoires



Organisation de rencontres partenariales sur les territoires

# Nos principes de d'intervention

Articulation avec les ressources existantes

Subsidiarité

Respect des choix de vie

Appui sur les systèmes d'information

Réactivité

Complémentarité

Intervention au domicile

Individualisation de la réponse

# La coopération

Une nécessité dans une logique de parcours de santé

# La logique de parcours

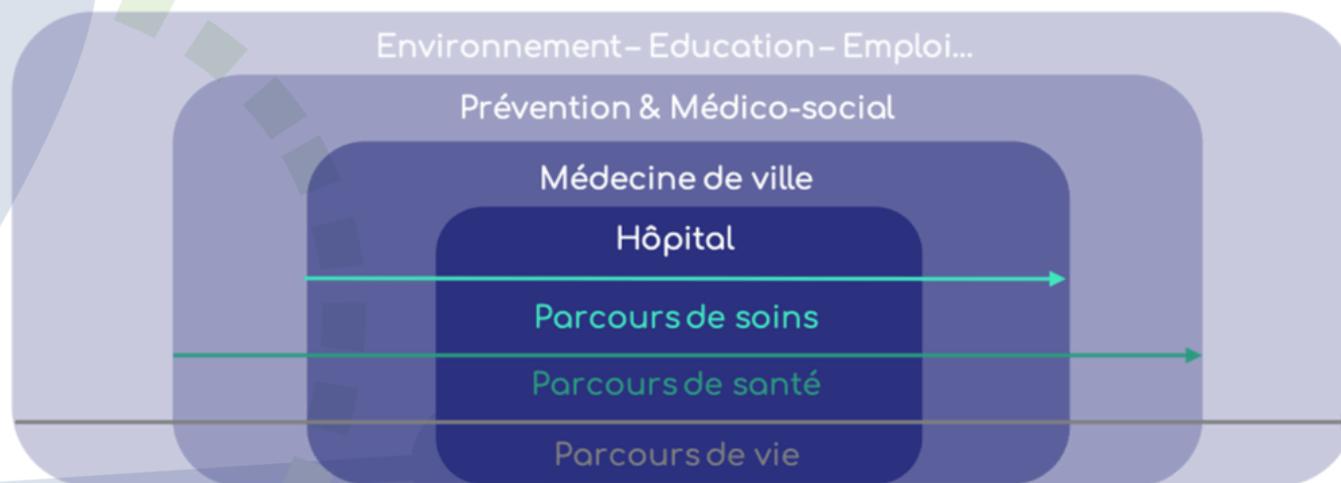


Figure 1 Les parcours de vie, de santé et de soins (source : ARS - Lexique des parcours de A à Z)

**Les parcours de santé**, articulent les soins avec, en amont, la prévention en santé et sociale et, en aval, l'accompagnement médico-social et social, le maintien et le retour à domicile

Une approche de la complexité tournée vers le ressenti du professionnel :  
*Art. L. 6327-1 Les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux et, le cas échéant, les structures qui les emploient peuvent solliciter un appui à la coordination des parcours de santé **qu'ils estiment complexes***

# La Coopération entre professionnels

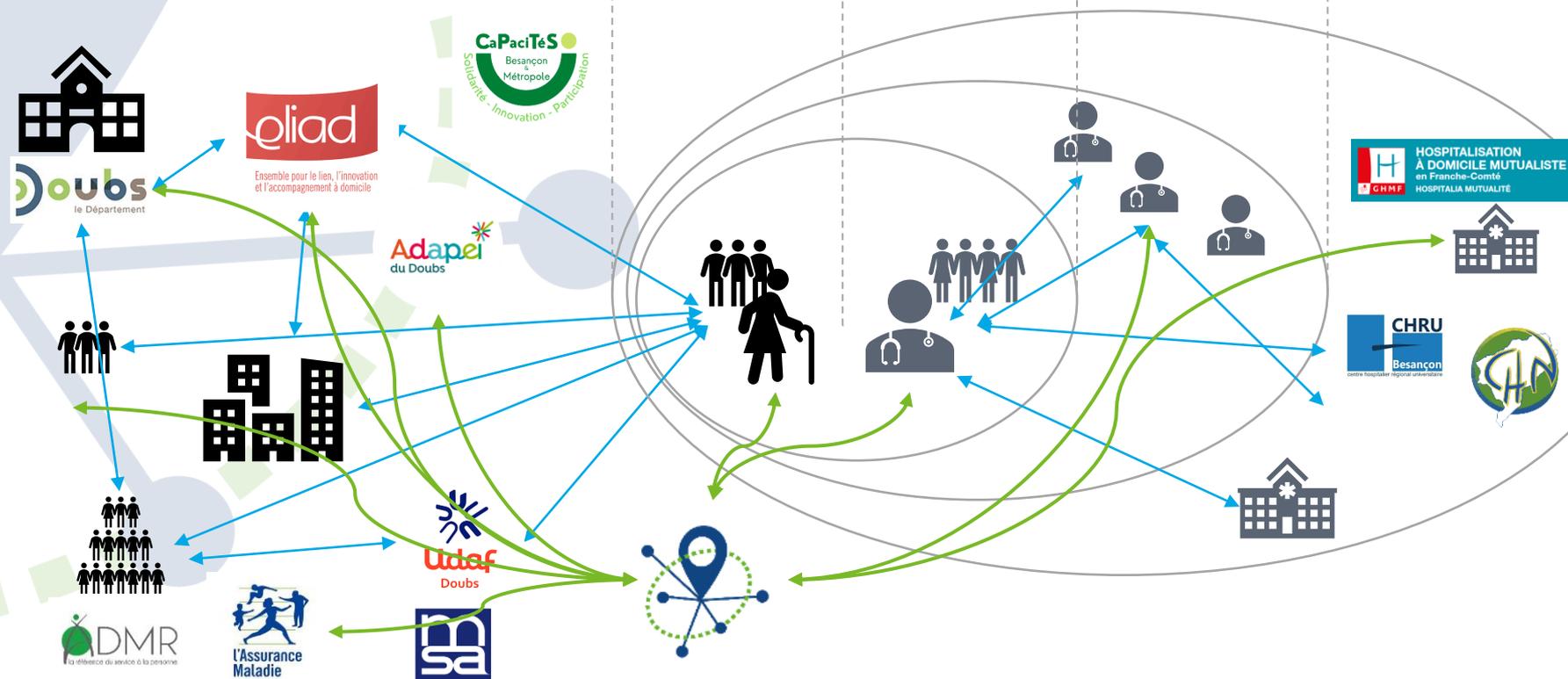
Professionnels du Social et du Médico-social

Personne et son  
entourage

1<sup>er</sup> recours :  
MG et  
Paramédicaux

2<sup>nd</sup> recours :  
médecins  
Spécialistes

3<sup>ème</sup> recours :  
Etablissements de  
santé

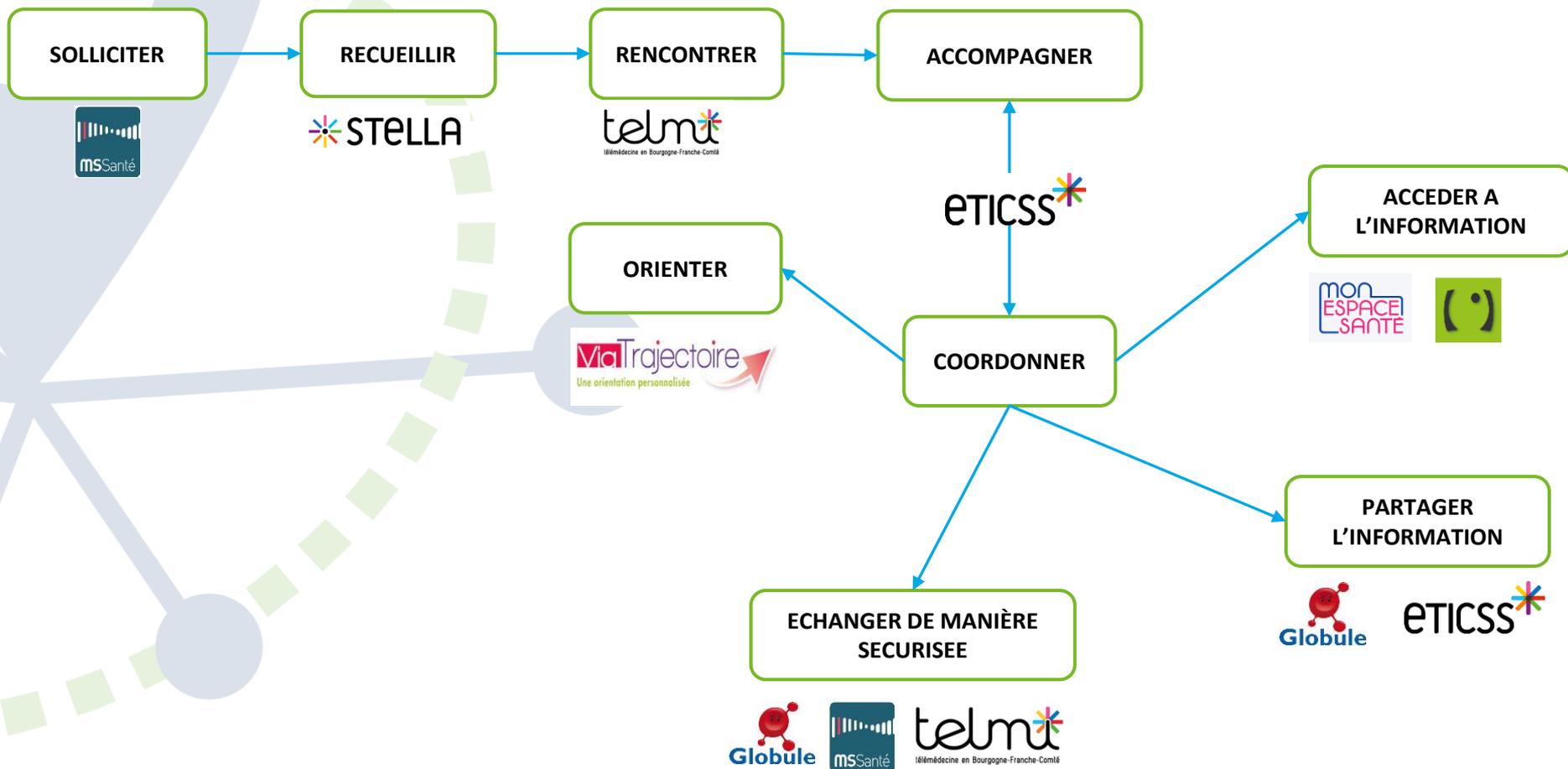


# Le besoin de partages et d'échanges d'information

- ▶ **Besoin de partages et échanges des informations**
  - ▶ **Nécessité de toujours se questionner**
    - ▶ Que partager ? *Les informations « pertinentes, nécessaires et non exhaustives »*
    - ▶ Pourquoi partager de l'information ?
    - ▶ Comment partager de l'information ?
  - ▶ **Nécessité de sécuriser les flux d'échanges et de partages**

# Les outils

## Cartographie des outils numériques



# Merci pour votre attention

Retrouvez-nous sur [www.dac-fc.org](http://www.dac-fc.org)

